

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAUURIE, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2024

Etaient présents : Line LALAUURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Maguy CARMELLI-AMADIO, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christophe PLANTY, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Fabien VIEL, Michèle ROCH,

Procuration : Christophe PLANTY à Line LALAUURIE

-=-=-

Mme le Maire ouvre la séance en rappelant l'actualité politique et la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président MACRON suite aux résultats des élections européennes du 9 juin dernier, ce qui conduit les français à revoter ces dimanches 30 juin et 7 juillet prochains. Elle souligne l'importance pour chaque conseiller municipal d'être présent lors des deux scrutins afin de garantir un bon fonctionnement du bureau de vote et des opérations de dépouillement.

### Audits énergétiques des écoles

Mme le Maire rappelle que la commune a obtenu un accord de subvention de 10 % du Conseil Départemental au titre du FACIL et 39,44 % au titre de la DSIL sur un montant de travaux de 157 000 € ; Monsieur PREVOT, président de la commission des travaux, présente le diagnostic énergétique de nos deux écoles établi par le TE47 qui préconise des travaux d'amélioration et anticipe le déploiement éventuel du réseau chaleur lancé par le TE47 :

#### A l'école maternelle (construite en 1975) :

Les consommations se répartissent en 75 % gaz et 25 % électricité

Les déperditions représentent 43 % par les murs, 21 % par les menuiseries, 8% par les planchers bas, 9% pour les planchers hauts, 8 % par l'air renouvelé et les fuites et 10 % de ponts thermiques.

Les préconisations évoquent l'isolation des murs par l'intérieur, l'installation d'une pompe à chaleur et la mise en place de VMC. Leur coût est estimé à plus de 240 000 € HT.

Mme le Maire ajoute que la pose de volets roulants semble indispensable pour isoler tant de la chaleur que du froid ;

#### A l'école primaire (construite en 1957)

Les consommations se répartissent en 91 % gaz et 9 % électricité

Les déperditions représentent 31 % par les murs, 23 % par les menuiseries, 4% par les planchers bas, 24% pour les planchers hauts, 7 % par l'air renouvelé et les fuites et 11 % de ponts thermiques.

Les préconisations évoquent l'isolation des murs par l'intérieur et l'extérieur, la pose de faux-plafonds, le remplacement de certaines menuiseries, l'isolation du plancher bas, l'installation d'une pompe à chaleur et la mise en place de VMC. Leur coût est estimé à plus de 400 000 € HT.

Ce programme de rénovation énergétique des écoles mérite une réflexion attentive et sera examiné par la commission des travaux.

## Programme des festivités

Plusieurs manifestations sont organisées :

- Demain ; commémoration de l'appel du 18 juin 1940
- Jeudi 20 juin : fête de la musique par les élèves du collège Lucie AUBRAC + le groupe VORTEX, restauration assurée par le club de tennis (sous la halle ou TIVOLI en fonction de la météo)
- Samedi 29 juin : soirée moules-frites par le club de rugby sous la halle
- Fête foraine du 12 au 14 juillet avec soirée disco, le dimanche matin vide-greniers du club de rugby, après-midi Big Jump depuis la plage à 15 h, soir repas (poulet basquaise) feu d'artifice
- Mercredi 24 juillet : projection du film « Le Règne animal », en partie tourné à Castelmoron sur Lot sur la terrasse de la mairie, en présence du producteur Castelmoronnais.
- Samedi 27 juillet : soirée dansante gratuite (salsa) place de l'église, et repas (sur réservation) organisée par Musiques en Vallée du Lot
- Bodéga par le club de rugby ?
- Concert du 15 août terrasse mairie (rougail saucisse)
- Forum des associations le 7 septembre à St Pastour

## Projet agrivoltaïque sur le secteur de « Toupous-Fromentière »

Mme le Maire rappelle la réunion publique de présentation relative au projet d'implantation de 7 hectares de panneaux photovoltaïques sur une superficie déployée de 23 hectares qui a eu lieu la semaine dernière. Le pétitionnaire Mr Marc TRINCOT est accompagné par la sté EUREDEN. Ce projet interpelle les élus, les riverains et la population quant à l'impact pour tous, tant esthétique (le versant sud de ce coteau qui valorise l'entrée du village en serait défiguré) que sanitaire par les émissions d'ondes. Mme le maire regrette de ne pouvoir valider ou invalider cette demande d'autorisation qui relève du Préfet. Les communes et communautés de communes sont concertées pour émettre un avis. Elle craint qu'un tel projet soit une « porte ouverte » à d'autres projets semblables qui, s'ils sont lucratifs pour les propriétaires, n'en sont pas moins dégradant au niveau des paysages et ce de façon irrémédiable (durée de 40 ans).

Mme le Maire donne la parole à un riverain présent dans le public ; il annonce qu'un comité de défense est en cours de création et qu'il comptera des administrés soucieux de préserver la qualité de vie et l'environnement.

## Travaux en cours et projets :

⇒ Mr PREVOT évoque l'avancée des travaux

- à la mairie : les travaux de rénovation des zingueries et couvertures sont en cours. Des années de lutte contre les pigeons ont endommagé les dalles. Des cheminées ont été bouchées ; au 2<sup>ème</sup> étage, des poutres seront à renforcer ; un modèle de fenêtre en chêne a été déposée dans la salle du conseil (avec du verre étiré).

- Salle Tivoli : le dossier de demande de permis de construire est arrivé en mairie, il sera instruit très rapidement pour démarrer les travaux dès la rentrée

⇒ Examen de devis :

- les pigeons représentent toujours un fléau ; Mr MARROT rappelle que l'ancienne société qui intervenait a déposé le bilan. Une entreprise de Châtellerault propose 2 à 3 séances par an ; son offre s'élève à 3000 € par an. Le Conseil, soucieux de limiter les dégâts que ces volatiles occasionnent, valide ce devis à l'unanimité;
- au camping, du sable des Landes sera apporté comme chaque année, Mr FERREIRA avec sa sté NAUTILIUS sera toujours présent, le SOLAR CAFE a ouvert ses portes et accueillera le conseil ce soir.
- Un devis de raccordement de l'assainissement sur la propriété de Mr et Mme MAYSONNADE au lotissement du Vignoble est présenté ; il s'élève à la somme de 1 550 € TTC. Mme le Maire rappelle que ce lot, vendu dans les années 1980 par la commune, ne pouvait, pour une raison technique, être raccordé. Au vu de la situation (la famille paie la taxe d'assainissement à VEOLIA depuis 40 ans sans bénéficier de ce service), et de la nécessité de permettre ce raccordement, le conseil valide ce devis.

- ⇒ Lotissement des Caillabènes : un lot vient d'être réservé par un jeune homme, ami d'un propriétaire du lotissement. Mme le Maire précise que les travaux de voirie qui devaient intervenir avant le 30 juin n'ont pu être réalisés en raison du mauvais temps et de la pluviométrie excessive de ces derniers mois. Un report est donc nécessaire. L'étude du projet d'extension de ce lotissement est lancé auprès du cabinet CITEA.

### Lotissement des Caillabènes : vente du lot n°13 et report de la fin des travaux de voirie (délibération)

Madame le Maire rappelle la création du lotissement des Caillabènes, comprenant 15 lots à bâtir d'une superficie variant de 735 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup> ; le prix de vente des lots ayant été fixé par délibération en date du 2 juin 2020 ; elle soumet au Conseil la demande d'acquisition émanant de particuliers, Mr Teddy METBACH (lot 13).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de céder le **lot n° 13** d'une superficie de 831 m<sup>2</sup> au prix de 34 000 € (hors frais de notaire) à **Mr Teddy METBACH**

LOTS	Superficie	Surface plancher	Montant
Lot n°1	789 m <sup>2</sup>	233 m <sup>2</sup>	32 500 € TTC
Lot n°2	775 m <sup>2</sup>	229 m <sup>2</sup>	32 000 € TTC
Lot n°3	935 m <sup>2</sup>	276 m <sup>2</sup>	38 500 € TTC
Lot n°4	736 m <sup>2</sup>	217 m <sup>2</sup>	30 000 € TTC
Lot n°5	826 m <sup>2</sup>	244 m <sup>2</sup>	34 000 € TTC
Lot n°6	737 m <sup>2</sup>	219 m <sup>2</sup>	30 000 € TTC
Lot n°7	854 m <sup>2</sup>	252 m <sup>2</sup>	35 000 € TTC
Lot n°8	887 m <sup>2</sup>	262 m <sup>2</sup>	36 500 € TTC
Lot n°9	939 m <sup>2</sup>	278 m <sup>2</sup>	38 500 € TTC
Lot n°10	951 m <sup>2</sup>	281 m <sup>2</sup>	39 000 € TTC
Lot n°11	1003 m <sup>2</sup>	296 m <sup>2</sup>	41 000 € TTC
Lot n°12	834 m <sup>2</sup>	246 m <sup>2</sup>	34 000 € TTC
Lot n°13	831 m <sup>2</sup>	246 m <sup>2</sup>	34 000 € TTC
Lot n°14	749 m <sup>2</sup>	221 m <sup>2</sup>	31 000 € TTC
Lot n°15	844 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>	34 500 € TTC

- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente des lots et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

### (délibération)

#### **Le Maire de Castelmoron-sur-Lot,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 442-13 et R 442-18,  
Vu l'arrêté du 11 juin 2018 portant permis d'aménager et autorisant la commune de Castelmoron sur Lot, représentée par Mme Line LALaurie, maire, à créer un lotissement de 15 lots, dénommé « Les Caillabènes »;

Vu l'état des travaux différés établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre CITEA, mandaté par la commune pour la création du lotissement des Caillabènes;

Vu l'acte d'engagement conclu entre les entreprises retenues et la commune de Castelmoron sur Lot, concernant les travaux

Vu l'engagement de la commune de Castelmoron sur Lot, représentée par Mme Line LALaurie, maire de terminer les travaux hormis les travaux de finition et d'achever en totalité lesdits travaux le 30 juin 2024

Considérant que les travaux de finition ne pourront être réalisés qu'après le démarrage des constructions des logements afin de préserver au maximum le revêtement de la chaussée à venir

#### **Considérant que la commercialisation des lots est en cours, que certains lots sont d'ores et déjà réservés**

Considérant que la commune de Castelmoron sur Lot, représentée par Mme Line LALaurie, maire, est autorisée à procéder à la vente des lots du lotissement susvisé avant d'avoir exécuté les travaux prescrits par le permis d'aménager ainsi qu'à différer les travaux de finition à savoir les enrobés sur la chaussée et parkings, les bordures et caniveaux.

**Dans ces conditions, après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide,**

- De reporter la fin des travaux du lotissement des Caillabènes au 31/12/2024
- D'instaurer un versement au jour de la signature de l'acte authentique, par chacun des acquéreurs d'une somme forfaitaire de mille euros (1.000 euros) par lot, en compte séquestre à l'office notarial, en garantie de l'absence de dégradation des voies et réseaux lors des travaux de construction.
- Autorise Mme le Maire à procéder aux démarches afférentes.

## Décision modificative n°1

(délibération)

Madame le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du Budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits ci-après :

Afin de régulariser des écritures (intégration des frais d'étude du budget « assainissement collectif » de 2019 suivis de travaux), il convient de créer une décision modificative.

De plus, dans le cadre d'une participation financière à l'acquisition d'immeubles par la CCLT Lot et Tolzac en 2021 sur la commune du Temple sur Lot, à proximité immédiate du centre bourg de Castelmoron sur Lot, la commune de Castelmoron sur Lot a décidé d'amortir sur 5 ans cette participation ; en 2024, il convient de régulariser la somme de 12 000 € qui ne figurait pas au BP.

### 1) Au Budget Principal

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Fonctionnement	042-681	+ 12 000 €		
	023	- 12 000 €		
Investissement	041- 21532	66 315 €	041-203	66 315 €
			040-28041512	+ 12 000 €
			021	- 12 000 €

Le Conseil valide ces décisions à l'unanimité

## Projet de création de 2 pistes de PADEL

Mme le Maire accueille Mrs Michel PAUTIS et Benoît SOLACROUP, respectivement président et responsable du club de tennis, venus présenter un projet de création de 2 pistes de Padel sur la zone jouxtant les courts existants. Il explique la pratique du jeu et les conditions techniques de ce sport très en vogue inclus désormais dans la Fédération Française de Tennis. 2 pistes représenteraient une surface d'un court existant. Actuellement il n'existe que 3 lieux de pratique de Padel à Agen (privé), Villeneuve sur Lot (club) et Casteljaloux (privé).

Les dirigeants des clubs de tennis et rugby se sont concertés quant à l'emplacement à privilégier pour ne perturber aucune des deux associations. Ces pistes pourraient servir aussi aux écoles, au collège, à la MFR...

Le budget global s'élèverait à 123 000 € (avec la possibilité d'obtenir une subvention de l'ANS). Mme le Maire demande si le club de Tennis a prévu un retour financier à la commune en contrepartie des nouvelles licences qui seront souscrites. Il participera à hauteur de 10 000 € pour l'investissement.

Les vacanciers et administrés non licenciés pourront réserver des créneaux au même titre que pour la pratique du tennis.

## Questions diverses

- ⇒ Mme le Maire remercie Mr Jean-Pierre FERNANDEZ, présent dans le public, pour son implication dans les traditionnelles visites du village du lundi fort appréciées par les touristes.
- ⇒ La collecte de dons pour la rénovation du château est ouverte sur le site de la Fondation du Patrimoine. Les élus sont invités à participer et à diffuser au maximum l'information.

.-.-.-.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.